



PROPOSITIONS
*RELATIVES À LA REALLOCATION DES PRÊTS GARANTIS PAR
L'ETAT POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE DES ENTREPRISES*

28 SEPTEMBRE 2020

Auteurs

Les contributeurs s'expriment à titre personnel. Les opinions présentées dans ce document ne reflètent pas la vue de leur employeur. Les économistes membres du think tank BSI Economics et auteurs de ce rapport sont :

- Pierre-Michel Becquet, BSI Economics

Sous la coordination de :

- Arthur Jurus, Secrétaire Général BSI Economics

Contact

BSI Economics est un think tank de réflexion sur l'économie et la finance, créé en 2012 et composé de plus d'une centaine d'économistes évoluant dans des structures publiques, institutionnelles, académiques ou privées.

BSI Economics contribue à ouvrir et améliorer les débats en mettant au service des décideurs et des citoyens des réflexions indépendantes sur les nouvelles tendances économiques et financières, conduites par une génération montante d'économistes. Ces réflexions accessibles portent sur les relations économiques internationales, les politiques économiques, la digitalisation, la disruption industrielle, les changements technologiques, l'urbanisation et l'environnement.

Avec plus de 320 000 lecteurs par an et 14 000 abonnés, BSI Economics met ses contributions multithématiques au service du débat public en sollicitant un réseau diversifié de collaborateurs composé de banquiers centraux, de régulateurs, de conjoncturistes, de chercheurs, de spécialistes sectoriels et de stratégestes en économie.

BSI Economics - 19 rue du dragon, 75006 Paris (France)

Mail contact@bsi-economics.org Tel +33 6 09 09 13 71

Site www.bsi-economics.org



PROPOSITION BSI ECONOMICS

REALLOCATION DES PRÊTS GARANTIS PAR L'ETAT POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE DES ENTREPRISES

- RÉSUMÉ -

CONTREPARTIES RELATIVES A LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Réallocation des prêts garantis par l'Etat (PGE) pour la transition énergétique des entreprises

- **Contexte** : Les prêts garantis par l'Etat (PGE) ont permis aux entreprises d'accéder massivement à des crédits de trésorerie afin de pallier à la chute d'activité provoquée par le confinement. Alors que l'Etat s'engageait à la mise à disposition de 300 milliards d'euros, ce sont 120 milliards aujourd'hui recensé par les banques, dont une partie sont des crédits confirmés mais non utilisés.
- **Piste de réflexion** : Mobiliser les crédits confirmés non utilisés en convertissant les crédits de trésorerie en crédit d'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments. Cela couvrira notamment les besoins de rénovation énergétique de l'immobilier de bureaux, des locaux commerciaux et d'usines. Les projets d'investissements dans la rénovation énergétique devront répondre à des standards pour validation qui tiendront compte de différents critères pour valider les conversions des sommes accordées et non utilisées. De plus, l'utilisation du réseau bancaire national permettra de favoriser l'émergence de produits dédiés au verdissement de la finance.
- **Approfondissement** : Plusieurs points d'attention et sujets seront à étudier.
 - 1- Interaction avec la supervision bancaire européenne pour permettre l'incitation du réseau bancaire à la distribution de prêts aujourd'hui proposés et distribués par la BPI.
 - 2- Dimensionnement des montants et durée des prêts (et leur garantie) pour permettre des investissements à la hauteur des besoins des entreprises.
 - 3- Raffiner les métriques sur les impacts attendus en analysant la vétusté des bâtiments concernés, leur localisation, l'ancienneté du bâti et des réseaux.

REALLOCATION DES PRÊTS GARANTIS PAR L'ETAT POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE DES ENTREPRISES - JUSTIFICATION DES RECOMMANDATIONS -

Les prêts garantis par l'Etat (PGE) permettent aux entreprises d'accéder au crédit bancaire pour subvenir aux besoins de trésorerie à court terme des entreprises. Ces derniers ont depuis Mars 2020 été octroyés massivement aux entreprises sur l'ensemble du territoire français, permettant à toutes les entreprises qui le demandent et respectant les conditions d'éligibilité d'accéder à ce crédit différé. Aujourd'hui¹, **ce sont près de 600.000 entreprises qui ont bénéficié des 120 milliards de crédits accordés.**

Taille	Nombre de bénéficiaire		Montants accordés		Montant moyen accordé (en K€)	Part dans le tissu productif (en nombre d'entreprises) (2017)	Part dans la valeur ajoutée totale (2017)	Intensité recours au PGE (part montant / part VA)
	Nombre	Part dans le total	Encours	Part dans le total				
Grandes Entreprises	35	0,0%	14,7	12,3%	421 372	0,0%	32,9%	0,37
Entreprises de Taille Intermédiaire	1 076	0,2%	13,5	11,3%	12 520	0,2%	26,9%	0,42
Petites et Moyennes Entreprises	29 969	5,2%	41,8	35,0%	1 395	6,1%	23,7%	1,48
Très Petites Entreprises	516 125	88,8%	47,4	39,7%	92	93,7%	16,5%	2,4
Autres	33 992	5,9%	2,1	1,8%	62	-	-	-
Totaux	581 197	100%	119,6	100%	206	100%	100%	-

Tableau réalisé sans 6 619 siren invalides ou non reconnus, sans les non-résidents pour un encours de 1,108 milliards d'€

Suivi Banque de France des entités bénéficiant du PGE au 18 Septembre 2020

Le maillage territorial et sectoriel est bel et bien observé dans la répartition des montants accordés. Ainsi les capacités de financement offertes par le PGE a réussi à atteindre l'objectif de couvrir les besoins de trésorerie des entreprises soumises au risque de manque de trésorerie causé par la crise du COVID-19. Et conformément aux règles d'éligibilité, les montants octroyés sont principalement portés par des entreprises dont la cote de crédit est très bonne. Ainsi, les objectifs de couverture et les conditions d'éligibilité ont permis d'atteindre les cibles visées par le dispositif. Cependant, on peut également noter que les incertitudes causées par la crise du COVID-19, les conditions d'éligibilité et les délais de réponse des institutions bancaires ont fait naître un nouveau comportement : **l'accès au crédit de précaution.**

En effet, les acteurs bancaires soulignent qu'une partie des crédits accordés n'est pas décaissée, ou décaissée avec un délai. Ceci est dû à la communication qui a conduit à inciter les entreprises à demander les PGE sans attendre les effets de la crise. Et aussi, à la mise en œuvre de clause automatique à l'accord des banques, et de délai de réponse raccourci. **Ces crédits de précaution peuvent ainsi être réaménagés pour soutenir les efforts d'investissement dans la transition énergétique des entreprises.**

Le réaménagement des PGE en une solution de crédit tirable avec différé d'amortissement mais sur une échéance plus longue et concernant des projets de transition énergétiques serait un levier pour :

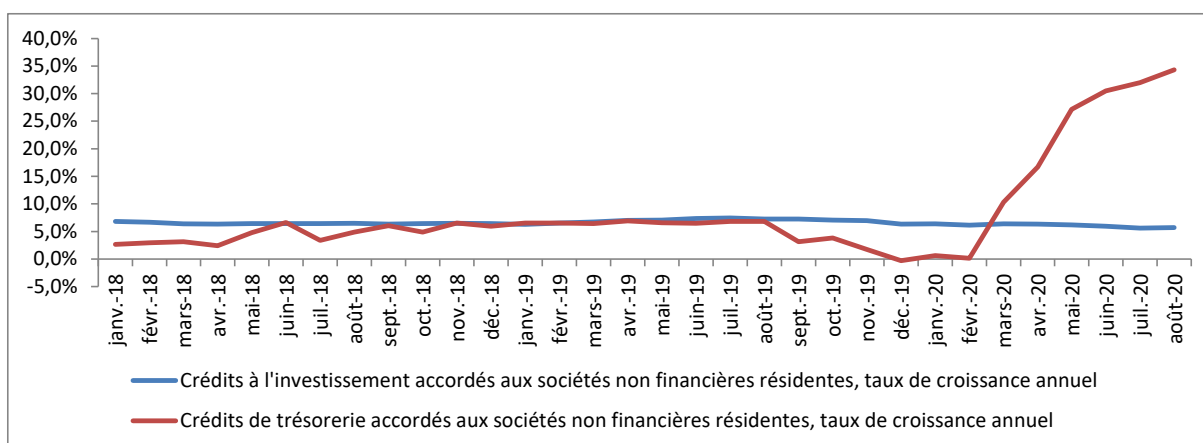
- D'une part, **mobiliser les crédits confirmés non utilisés** pour les entreprises les plus saines
- D'autre part, de **réaffecter les garanties d'Etat** aux secteurs en difficulté de trésorerie
- Enfin de **stimuler le crédit d'investissement** en transformant les crédits de trésorerie

¹ Tableau de bord Banque de France au 18 Septembre 2020

La réallocation des montants confirmés non utilisés permettrait de libérer l'offre de crédit des banques en réallouant les montants octroyés à des projets de transition énergétique tels que ceux définis dans la critères d'éligibilité du prêt vert ADEME. Cela permettrait aux entreprises qui le souhaitent de **financer des projets à impacts positifs**, comme des investissements pour la rénovation énergétique du bâti, de l'immobilier de bureaux, des locaux commerciaux ou encore d'usines.

Afin de libérer les capacité de garanties publiques celles-ci pourrait être remises en cause, et en contrepartie pour les banques, une baisse du capital réglementaire exigible via l'application d'un *green supporting factor* pourra être envisagé afin de ne pas alourdir le cout du crédit aux institutions bancaires. **Les garanties** ainsi libérées **pourraient être réallouer aux entreprises les plus en tension sur leur trésorerie**, et aux secteurs les plus fragilisés, à l'image du PGE Saison.

Enfin, cela pourraient atténuer les écarts entre les dynamiques de distribution de crédit et notamment pallier le ralentissement de la croissance des crédits d'investissement que l'on note depuis Mars 2020.



Evolution du taux de croissance des crédits en France – Banque de France – BSI Economics

Les conditions de réaménagement doivent tenir compte des projets éligibles et l'implication des entrepreneurs dans la préparation de leur projet de transition énergétique. Ces derniers permettront de déterminer une nouvelle échéance et une dynamique de tirage à même de répondre aux besoins des entreprises du territoire. Cela permettrait également de stimuler le secteur du bâtiment, secteur hautement stratégique pour assurer la reprise économique sur le territoire.

En capitalisant sur la distribution des PGE de ces derniers mois, **la participation des entreprises bénéficiaires**, en ligne avec le plan d'accélération de la transition écologique des TPE et PME, **est une opportunité de garantir le maillage territorial et la mobilisation des acteurs bancaires dans la transition énergétiques et le verdissement de la finance.**

Document

Ce document présente les opinions personnelles des auteurs et ne reflètent pas l'opinion de leurs employeurs. BSI Economics ne garantit pas l'exactitude des analyses et leur exhaustivité. Ces opinions peuvent être modifiées à tout moment sans notification.

La rédaction de ce document a été achevée le 16 septembre 2020.

Think tank BSI Economics

BSI Economics est un think tank de réflexion sur l'économie et la finance, créé en 2012 et composé de plus d'une centaine d'économistes évoluant dans des structures publiques, institutionnelles, académiques ou privées.

BSI Economics contribue à ouvrir et améliorer les débats en mettant au service des décideurs et des citoyens des réflexions indépendantes sur les nouvelles tendances économiques et financières, conduites par une génération montante d'économistes. Ces réflexions accessibles portent sur les relations économiques internationales, les politiques économiques, la digitalisation, la disruption industrielle, les changements technologiques, l'urbanisation et l'environnement.

Avec plus de 320 000 lecteurs par an et 14 000 abonnés, BSI Economics met ses contributions multithématiques au service du débat public en sollicitant un réseau diversifié de collaborateurs composé de banquiers centraux, de régulateurs, de conjoncturistes, de chercheurs, de spécialistes sectoriels et de stratégestes en économie.

BSI Economics - 19 rue du dragon, 75006 Paris (France)

Mail contact@bsi-economics.org

Tel +33 6 09 09 13 71

Site www.bsi-economics.org

